



RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL

le 24 juillet 2023
20 h 00

PRÉSENTS	M. Georges R. Savoie M. Philippe Allain Mad. Albertine Savoie M. Denis Doiron M. Eymard Savoie
AUTRES	M. Jeannot Doiron, directeur général et greffier municipal

1. Ouverture de la réunion

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion à 21h02.

2. Vérification du quorum.

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Personnes ou délégations attendus

4. Adoption de l'ordre du jour

23-5038

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que l'ordre du jour de la réunion ordinaire du conseil du 24 juillet 2023 soit adopté avec suppression 9.8.2.2. Comblé le poste aux finances et avec ajout 9.8.2.3. Stabilisation de la maison sur le site Otho Robichaud.

ADOPTÉ

5. Divulgence de conflits d'intérêts

Aucune déclaration.

6. Adoption des procès-verbaux des réunions ordinaire ou extraordinaire

6.1 Procès-verbal du 26 juin 2023, 5 juillet 2023 et 10 juillet 2023.

23-5039

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Philippe Allain

Que les Procès-verbaux des réunions du 26 juin 2023, 5 juillet 2023 et 10 juillet 2023 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

7. Suivis des procès-verbaux.

8. Correspondance du 24 juillet 2023.

23-5040

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que les correspondances no. 1 et 4 soient référées au comité plénier.

ADOPTÉ

9. Rapport des comités et des responsables de secteur

9.1 Services d'urgence: rapport mensuel des pompiers pour le mois de juin 2023.

23-5041

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le rapport des pompiers pour le mois de juin 2023 soit déposé tel que présenté.

ADOPTÉ

9.2 Récréatif : rapport mensuel du mois de juin 2023.

23-5042

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Philippe Allain

Que le rapport du mois de juin 2023 du comité récréatif soit déposé tel que présenté.

ADOPTÉ

9.3 Développement touristique: rapport mensuel du mois de juin 2023.

23-5043

Proposé par M. Philippe Allain

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que le rapport du mois de juin 2023 du comité sur le développement touristique soit déposé tel que présenté.

ADOPTÉ

9.4 Urbanisme: rapport mensuel du mois de juin 2023.

23-5044

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le rapport du mois de juin 2023 d'Urbanisme soit déposé tel que présenté.

ADOPTÉ

9.5 Finances

9.5.1 Administration : aucun rapport.

9.5.2 Services Publics : aucun rapport.

9.5.3 Rapport mensuel Préposée aux finances : aucun rapport.

23-5045

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le rapport de la préposée aux finances soit déposé tel que présenté.

ADOPTÉ

9.6 Travaux Publics : rapport mensuel du mois de juin 2023.

23-5046

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Philippe Allain

Que le rapport des Travaux Publics pour le mois de juin 2023 soit déposé tel que présenté.

ADOPTÉ

9.7 Directeur général : rapport mensuel du mois de juin 2023.

23-5047

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que le rapport du Directeur général pour le mois de juin 2023 soit déposé tel que présenté.

ADOPTÉ

9.8 Administration et finance:

9.8.1 Recommandations du 10 juillet 2023.

9.8.1.1 Semaine des municipalités en septembre.

23-5048

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le conseil municipal accepte de déclarer la Semaine de la municipalité du Nouveau-Brunswick du 18 au 24 septembre 2023.

ADOPTÉ

9.8.2 Recommandations du 24 juillet 2023.

9.8.2.1 Résolution pour l'exemption du permis de construction pour l'aménagement de l'huître géante.

23-5049

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que le conseil municipal accepte que dans toute zone mentionnée au présent arrêté, le conseil peut permettre des emplacements et utiliser tout terrain pour l'implantation ou l'édification des installations de distribution d'électricité ou d'eau, de collecte des eaux usées ou pluviales, de traitement ou d'élimination des matières usées, ou un terrain d'utilité publique telle que définie dans la *Loi sur l'urbanisme*, ou autres services municipaux, ou de boîtes postales et ses constructions liées, à condition que le conseil estime :

1. Que ce terrain soit essentiel à la mise en œuvre du service visé;

Les travaux visés au présent paragraphe soient l'aménagement de l'huître géante situé sur le terrain de la municipalité PID 40469363 peuvent être exemptés de l'obligation d'obtenir un permis d'aménagement par résolution du conseil municipal.

ADOPTÉ

9.8.2.2 Appel d'offres - Aménagement de l'huître géante.

23-5050

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Philippe Allain

Que le conseil municipal accepte de débiter le processus d'appels d'offres par invitation pour le projet d'aménagement de l'huître géante.

Contrat A : Concrete and Earthworks

1. Godin Venture
2. Edgard Leblanc
3. Neguac Construction

Contrat B: Landscaping

1. Gishlain Robichaud
2. JD. Strang
3. Boudreau Hydroseeding
4. Edgard Leblanc

Contrat C: Custom signage and metal fabrication

1. Godin Venture

Contrat D: Électricité

1. Y.G. Cormier Électricité Ltd

ADOPTÉ

9.8.2.3 Stabilisation de la maison sur le site Otho Robichaud.

23-5051

Proposé par M. Philippe Allain

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le conseil accepte de retenir les services de l'entreprise JOMA Engineering Group pour le projet de stabilisation de la maison située sur le site Otho Robichaud au montant de 6 433.00 \$ plus TVH.

ADOPTÉ

10. Arrêté ou politique municipal

11. Affaires reportées

12. Affaires nouvelles

13. Mot du Maire

M. le maire a présenté un résumé des informations qu'il a obtenu lors des réunions de différents comités de la CSRPA.

14. Levée d'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Denis Doiron, propose l'ajournement à 21h45.

15. Parole au public

Le procès-verbal du 24 juillet 2023 a été révisé et adopté par le conseil municipal le 28 août 2023.

Mad. Jessica Robichaud MacKnight,
greffière suppléante

M. Georges R. Savoie, Maire

